Expertise médicale

Tutelle, curatelle, habilitation familiale : comment trouver la liste des médecins habilités à faire une expertise ?

Publié le 14 novembre 2024 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Cet article est ancien
L'information n'est **peut-être plus exacte**

Maryam voudrait que sa mère, atteinte de la maladie d'Alzheimer, soit placée sous une mesure de protection. Pour cela, elle doit joindre à sa demande un certificat médical circonstancié rédigé par un médecin choisi sur une liste établie par le procureur de la République. Elle se demande où trouver cette liste, sachant que sa mère réside en Ehpad à Pessac.

Service-Public.fr vous répond :

La liste des médecins habilités est en général publiée sur le site de la cour d'appel compétente.

Maryam doit d'abord déterminer le tribunal compétent pour ordonner la mesure de protection (tutelle, curatelle, habilitation familiale). Il s'agit du tribunal judiciaire ou du tribunal de proximité de la **résidence habituelle de la personne à protéger**.

Pour connaître le tribunal compétent, elle peut consulter l'annuaire disponible sur le site du ministère de la Justice (https://www.justice.fr/recherche/annuaires) .

En fonction du code postal saisi, s'affichent le tribunal et la cour d'appel compétente.

La mère de Maryam, résidant à Pessac, dépend du tribunal judiciaire de Bordeaux, situé dans le ressort de la cour d'appel de Bordeaux.

Une fois la cour d'appel compétente déterminée, Maryam trouvera la liste des médecins sur le site internet de la cour d'appel de Bordeaux dans l'onglet « Partenaires de justice ». En cliquant sur « Médecins agréés/majeurs protégés », elle trouvera la liste des médecins habilités à faire les expertises dans le ressort du tribunal judiciaire de Bordeaux.

Voir aussi

Santé d'une personne sous tutelle ou curatelle : quelles sont les règles ?
(https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F33899)
Service-Public.fr

Modèle de lettre - Acceptation pour l'habilitation/la nomination du tuteur, curateur ou mandataire spécial
(https://www.service-public.gouv.fr/simulateur/calcul/NominationTuteurOuCurateur)
Service-Public.fr

Agenda

JUSQU'AU 28 FÉVR. 2026
Prévention
Grippe et Covid-19 : la campagne de vaccination est prolongée
(https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A17729)
Publié le 28 janvier 2026

DU 15 JANV. AU 21 FÉVR. 2026

Démographie

Recensement de la population : quand et où a-t-il lieu en 2026 ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A16298)

Publié le 04 novembre 2025

Voir toutes les échéances (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/agenda)